

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 22 mars 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Prise en charge des frais médicaux des détenus de Champ-Dollon par la LaMAL

Alors qu'il est confirmé que les détenus à Champ-Dollon sont bien soumis au paiement de leurs primes d'assurance-maladie dans le cadre de la LaMAL et que les primes sont semble-t-il effectivement payées - le cas échéant par l'Etat ou des structures d'assistance (Hospice Général) - pourrait-on obtenir quelques explications concernant le paiement des traitements médicaux suivis par les détenus, notamment auprès du service médical pénitentiaire des HUG : les prestations couvertes par la LaMAL sont-elles bien facturées aux assurances, et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ?